

## Accès aux studios

### **Principe fondateur**

Mettre à la disposition des professionnels de la danse contemporaine des espaces de création et de travail.

La façon dont ce principe va s'appliquer reste autant que possible communautaire.

Les attributions suivent des critères de priorité : est prioritaire le travail de création d'une compagnie programmée par l'ADC, par un partenaire du passedanse, puis par une autre infrastructure, et/ou subventionnée par la Ville de Genève.

### **Horaires**

La Maison des arts du Grütli ouvre de 8h à 01h du lundi au vendredi, de 10h à 01h les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés.

### **Inscription**

Toute demande d'utilisation d'espace d'un studio pour un travail de création ou un stage doit se faire au préalable auprès de l'ADC via l'adresse email : [studios@adc-geneve.ch](mailto:studios@adc-geneve.ch) Pour les stages, la location est de 30 chf par heure.

Lorsque les plannings sont déjà affichés, il est possible de s'inscrire directement sur les créneaux libres restants, tout en informant l'ADC afin de recevoir les codes des studios. Merci d'inscrire également son nom et numéro de téléphone sur la fiche contact.

### **Cours hebdomadaires**

L'ADC gère l'organisation des 4 cours hebdomadaires de 18h à 20h dans le studio Noemi Lapzeson.

Aucun autre cours hebdomadaire ne peut être mis en place.

### **Annulation**

Si vous ne pouvez pas venir alors que vous vous êtes inscrit.e, merci de rayer votre nom sur le planning affiché et de nous en informer. L'ADC se réserve aussi le droit de déplacer ou annuler ponctuellement des créneaux en fonction de certaines contraintes de fonctionnement, en particulier concernant des demandes de compagnies programmées dans la saison de l'ADC et/ou prioritaires.

### **Mention**

Merci d'indiquer dans vos documents de communication la mention « Accueil studio : studios de l'ADC - Genève ».

### **Capacité d'accueil**

- 50 personnes : studio du haut (3ème étage)

- 50 personnes : aile ADC 2ème étage (studio Noemi Lapzeson + studio du fond compris)

Merci de respecter ces consignes de sécurité.

### **Service de nettoyage**

Studio Noemi Lapzeson : lundi, mercredi et vendredi entre 6h et 9h.

Studio du fond et studio du haut : mardi, jeudi et samedi entre 6h et 9h.

Si le tapis est encombré, vos affaires pourront être déplacées pour les besoins du nettoyage.

L'entreposage à moyen ou long terme de matériel ou accessoires n'est pas possible — nous contacter au besoin.

### **Assurance et responsabilités**

L'ADC n'assume aucune responsabilité pour les dommages de toute nature pouvant survenir à l'utilisateur dans les locaux mis à votre disposition.

En cas de vol ou de dégradation de biens personnels, l'ADC ne saurait être tenue pour responsable.

Les utilisateurs doivent avoir une assurance personnelle souscrite auprès de la compagnie d'assurance de leur choix.

# RÈGLEMENT — STUDIOS DE DANSE ADC

En entrant dans les espaces, vous acceptez ledit règlement.

## Matériel



Dans chaque studio, du matériel pour diffuser du son est mis à votre disposition. Merci d'en prendre soin.

Possibilité de branchements :

- un min-jack pour connecter votre téléphone portable, ordinateur ou lecteur mp3
- une prise XLR femelle pour brancher un micro
- un lecteur CD

**Le matériel supplémentaire, en particulier câbles jacks, doit être apporté par chaque utilisateur qui en est entièrement responsable.**

En cas de problème avec le matériel audio, merci de nous le signaler par email à : [studios@adc-geneve.ch](mailto:studios@adc-geneve.ch) ou [technique@adc-geneve.ch](mailto:technique@adc-geneve.ch)

## Recommandations



Ne pas utiliser des chaussures ou objets pouvant endommager le tapis de danse et ne pas porter vos chaussures de ville sur le tapis.



Attention : utiliser des adhésifs spécifiques pour tapis de danse. Ne surtout pas utiliser n'importe quel scotch pour le marquage au sol.



Attention au volume sonore utilisé au sein des studios afin de ne pas gêner les autres utilisateurs et le voisinage.



Merci de fermer les fenêtres des studios après votre passage.



Après votre passage, merci de passer un coup de balai, et de jeter vos papiers, etc dans les poubelles.



L'entreposage à moyen ou long terme de matériel ou accessoires n'est pas possible, ni dans les studios, ni dans les couloirs. Si le tapis est encombré, vos affaires pourront être déplacées pour les besoins du nettoyage.



Interdiction de fumer dans et à l'extérieur des studios.



Flammes nues interdites (ex bougies). Machine à fumée interdite dans les studios.



Il est interdit de scotcher sur les murs du bâtiment des affiches ou flyers. Merci d'utiliser les supports appropriés mis à votre disposition.

## Numéros utiles

### Maison des arts du Grütli

Philippe Rieu (régisseur principale du bâtiment) :  
+41 (0)22 418 35 50 ou +41 (0)22 418 35 54

### Studios de danse de l'ADC

+41 (0)22 329 44 00 (hors we)

### Numéros d'urgence

Pompier : 118  
Urgence : 144  
Police : 117  
Genève-Médecins :  
+41 (0)22 754 54 54

**En cas d'incendie**

 **Téléphonez immédiatement au 118.**

 **Sortez du bâtiment en prévenant les personnes se trouvant sur votre chemin.**

 **Rassemblez-vous à l'extérieur.**